



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 24 novembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Projet Mettis – Versement d'un fonds de concours à Metz Métropole. |
| M. TRON | 2° - | Projet Mettis - Evolution du système de régulation des feux de signalisation lumineuse du trafic de la Ville de Metz. |
| M. TRON | 3° - | Mobiliers urbains – Constitution d'un Groupement de commandes avec Metz Métropole et les autres communes volontaires de l'agglomération. |
| M. MARTALIE | 4° - | Mobiliers urbains – Avenants liés aux travaux. |
| M. PAYRAUDEAU | 5° - | Création d'une Direction commune des Systèmes d'Information entre la Ville et Metz Métropole. |
| Mme KAUCIC | 6° - | Aide à la rénovation thermique des logements privés appartenant à des propriétaires occupants à revenus modestes - Programme « Habiter Mieux ». |
| Mme PALLEZ | 7° - | Association de Permanence de Soins de l'Agglomération Messine (APSAM) – Attribution d'une subvention. |
| Mme KAUCIC | 8° - | Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville. |
| Mme SALLUSTI | 9° - | Soutien apporté à des actions citoyennes. |
| M. JEAN | 10° - | Office de Tourisme de Metz-Cathédrale – Complément de subvention pour 2011. |
| M. GANDAR | 11° - | Versement d'une subvention d'équipement à l'Oeuvre de la Cathédrale. |
| M. FONTE | 12° - | Participation complémentaire au Centre Pompidou-Metz pour le 1 ^{er} anniversaire. |
| M. LIOGER | 13° - | ZAC GPV de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel du 31 Décembre 2010. |
| M. LIOGER | 14° - | ZAC de la Petite Voëvre – Actualisation du bilan financier prévisionnel du 31 Décembre 2010. |
| Mme KAUCIC | 15° - | Remplacement de la Taxe Locale d'Equipement par la Taxe d'Aménagement. |
| M. DARBOIS | 16° - | Substitution de la Société du Parc Coislin à la Société Q Park dans le contrat de Délégation de Service Public du parking de surface de la Place Coislin. |
| M. TRON | 17° - | Avenants à divers contrats de Délégation de Service Public – Modifications d'indices. |
| M. LIOGER | 18° - | Rapport d'activités des Services municipaux pour l'année 2010. |

- Mme FRITSCH-RENARD 19° - Communication sur les Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine sur la gestion de l'Amicale du Personnel Municipal de Metz et assimilés.
- M. le Maire 20° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 21° - Questions orales.

SEANCE A HUIS CLOS

- M. TOULOUZE Divers 1° - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remises gracieuses de dettes.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 24 novembre 2011, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 18 novembre 2011.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (arrivée débat point N°2), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (arrivé lecture point N°1), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (arrivée débat point N°1), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre (arrivé lecture point N°1), M. HEULLUY Bernard (arrivé débat point N°3), Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (arrivée débat point N°1), Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrivée lecture point N°5) Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle (arrivée débat point N°1), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel (arrivé débat point N°1), M. HETHENER Alain.

Absents avant voté par procuration :

- M. BELHADDAD Belkhir (procuration à M. TRON points 16 et 17)

- M. SCUDERI Thomas (procuration à Mme DE OLIVEIRA)
- M. TOULOUZE Jean-Michel (procuration à M. le Maire)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à Mme MEDOC jusqu'au point 5)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à Mme. SAGRAFENA)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à Mme. LETY)
- M. THIL Patrick (procuration à M. ALDRIN)
- Mme SAADI Selima (procuration à M. PAYRAUDEAU à compter du point 13)
- Mme SALLUSTI Patricia (procuration à M. FONTE à compter du point 13)
- M. HETHENER Alain (procuration à Mme ZIMMERMANN à compter du point 6)

Absent non excusé : 0

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Absence de point d'information.

DCM N°11-11-01 : Projet METTIS – Versement d'un fonds de concours à Metz Métropole :

M. le Maire, Rapporteur, expose que Metz Métropole exerce la compétence d'organisation des transports en commun à l'intérieur du périmètre des transports urbains.

A ce titre, elle porte en tant que maître d'ouvrage le projet METTIS sous la forme de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre sur une longueur de 17,8 km de Woippy à Borny et du Saulcy au CHR de Mercy. Cet équipement, présentant un intérêt général très fort pour l'agglomération, est estimé à 198,8 Millions d'euros.

Parce qu'il bénéficiera largement aux habitants de la Ville de Metz et contribuera à l'amélioration de leur cadre de vie, il a été proposé que la mise en œuvre de ce nouveau système de transport fasse l'objet d'une participation financière municipale.

Cette contribution de la Ville prendra la forme d'un fonds de concours à Metz Métropole s'ajoutant ainsi aux participations des autres financeurs que sont l'Europe (FEDER), l'Etat, la Région Lorraine, le CG 57, l'ADEME.

Le versement de ce fonds de concours est rendu possible en application des dispositions de l'article L 5216-5 51 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est fixé à 13 000 000 € (non assujetti à la TVA) et destiné à participer au financement des équipements suivants :

- Acquisition du matériel roulant ;
- Construction d'un centre de dépôt et de maintenance du matériel roulant rue des Intendants Joba à Metz ;
- Réalisation des parcs relais Rochambeau et FIM pour les usagers, en connexion avec les lignes METTIS.

Il est envisagé de procéder au versement de ce fonds de concours selon l'échéancier suivant :

- 2011 : 4 millions d'euros
- 2012 : 5 millions d'euros
- 2013 : 4 millions d'euros

La convention jointe définit les conditions et modalités de ce versement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 13 M€ à Metz-Métropole ; lequel sera affecté au financement du matériel roulant, du centre de dépôt et de maintenance rue des Intendants Joba et des parcs relais Rochambeau et FIM.
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'octroi de fonds de concours à Metz-Métropole ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : M. ALDRIN, Mme ZIMMERMANN, M. HETHENER, Mme COLIN-OESTERLE, M. LEKADIR, Mme PALLEZ, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN, M. ALDRIN

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 39

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène,

Abstention : 0

Voix contre : 14 Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : M. HEULLUY Bernard, Mme FRITSCH-RENARD Anne

DCM N°11-11-02 : Projet METTIS - Evolution du système de régulation des feux de signalisation lumineuse du trafic de la Ville de Metz:

M. TRON, Rapporteur, expose que par délibération du 15 décembre 2008, Metz Métropole a décidé la réalisation du projet METTIS, reconnu d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 mai 2010.

Ce projet prévoit la création d'un site propre dédié aux lignes de bus à Haut Niveau de Service sur un parcours allant de Woippy au CHR de Mercy.

La priorité absolue aux feux avec une détection et une signalisation spécifiques garantiront les temps de parcours (la vitesse moyenne de 20 km/h et la fréquence).

A cet effet, Metz-Métropole a réalisé les études préalables de simulation dynamique et passé les marchés nécessaires, dans le cadre du projet METTIS, à la mise en œuvre de la Signalisation Lumineuse de Trafic (S.L.T.) sur tout le tracé du BHNS et ses abords dans une logique de reconstitution des fonctionnalités.

En raison de ces travaux très spécifiques et compte tenu du fait que le système centralisé de gestion des feux tricolores est géré actuellement par la Ville de Metz, il est apparu opportun de laisser au PC Régulation du Trafic la mise en œuvre des études d'exécution et le suivi des travaux pour la partie régulation qui porte sur 92 carrefours modifiés ou créés.

Ces travaux ont pour objet à la fois d'assurer la fluidité de METTIS tout en garantissant une optimisation de la sécurité et une bonne gestion des circulations routières, piétonnes et cycles. Etant liés à la réalisation de METTIS, Metz Métropole prendra en charge les travaux résultant directement de la mise en place d'une priorité absolue du BHNS dont le montant est estimé à 2.832.646 € HT.

De plus, ces travaux sont aussi l'occasion de modifier d'autres carrefours (Place Mazelle et Boulevard du Pontiffroy) qui participent indirectement à la priorité METTIS et une meilleure gestion d'ensemble des carrefours à feux ceinturant Metz. Ces travaux seront supportés par la Ville de Metz et sont estimés à 10.080 € HT.

Il est proposé, dès lors, de conclure une convention financière avec Metz Métropole de prise en charge des dépenses liées à la mise en place d'un dispositif de régulation des feux de signalisation tricolore donnant la priorité absolue à METTIS et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière dont le projet est joint en annexe.

Il est également proposé de passer les marchés publics correspondants tant pour la partie régulation des feux concernant la priorité absolue METTIS que pour les autres carrefours concernés par une meilleure régulation de la circulation autour de Metz. Les marchés concernés sont :

- Marché négocié GERTRUDE « Régulation du Trafic en temps réel – mise en application du brevet n° FR 2852724 sur la priorité absolue »
- Marché équipement détections de régulation et de priorité bus
- Marché boucles de détection de régulation et de priorité bus
- Marché Génie civil pour boucles de détection

A terme, cette activité de régulation des feux pourrait être transférée à Metz Métropole, compte tenu de l'importance prise par les infrastructures de TCSP dans la gestion globale du trafic.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une prise en charge par Metz Métropole des travaux portant sur une adaptation du système centralisé de gestion des feux tricolores pour le passage prioritaire de METTIS ;
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour l'adaptation d'équipements de la Ville liés à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service METTIS ;
- **D'AUTORISER** les travaux portant sur la régulation des feux de la Place Mazelle et de l'intersection Boulevard du Pontiffroy/avenue de Blida intégrant également une modification des circulations sur le carrefour ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur l'exercice 2012 ;
- **DE PRECISER** que pour les carrefours modifiés de la Place Mazelle et du Boulevard du Pontiffroy les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN (valant explication de vote), M. ALDRIN, M. LEBEAU,

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 39 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle,

M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle

Abstention : 14 Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Absents au moment du vote : M. HEULLUY Bernard, M. LEKADIR Hacène,

DCM N°11-11-03 : Mobiliers urbains – Constitution d'un groupement de commandes avec Metz Métropole et les autres communes volontaires de l'agglomération :

M. TRON, Rapporteur, expose que par délibération du 14 février 2011, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a approuvé la restructuration du réseau de transports publics METTIS. Le nouveau réseau comporte notamment 2 lignes dites BHNS (Bus à Haut Niveau de Services) en site propre et 5 lignes structurantes.

Ce nouveau mode d'exploitation de transport impose que soient implantés, sur le domaine communautaire, des abris voyageurs spécifiques permettant l'accès aux bus en toute sécurité ainsi que l'implantation des systèmes nouveaux de billetterie. Par ailleurs et sur l'ensemble du réseau, des éléments de mobilier urbain devront être développés (abris voyageurs, poteaux d'arrêt, bancs...). Ces éléments pourront l'être sur les différents domaines publics communaux en accord avec les communes concernées. Metz Métropole en vertu de sa compétence transport a la charge de la mise en œuvre du projet global d'installation du mobilier urbain sur le futur réseau de transports collectifs.

La Ville de Metz dispose, pour sa part, d'un marché de mobilier urbain, servant les besoins de communication de ses compétences propres (colonnes d'affichage, panneaux et mâts publicitaires et d'information institutionnelle...). Ce marché arrive à échéance le 16 juillet 2014 mais il a la particularité d'intégrer, également, les mobiliers des transports en commun hors BHNS. Or, à la fin de ce contrat, les mobiliers liés à la compétence transports relèveront du champ d'action de Metz Métropole.

Il est apparu nécessaire aux deux collectivités de se rapprocher pour apprécier leurs besoins réciproques et d'envisager le lancement d'un seul marché dans le cadre d'un groupement de commande publique. En effet, le développement concomitant sur le territoire communautaire d'une gamme complète de mobiliers urbains nécessite la mise en place d'un dispositif permettant la cohérence architecturale, technique, financière et juridique d'un traitement unique des différents besoins. Ce groupement de commande sera ouvert à toute autre commune de l'agglomération pour ses besoins propres.

La constitution d'un groupement de commande a principalement l'avantage de pouvoir apporter de la cohérence sur la totalité de la typologie du mobilier urbain en particulier en terme de qualité esthétique et de conditions d'exploitation.

Metz Métropole, coordonnateur du groupement de commande, sera à ce titre chargée de réaliser l'ensemble de la procédure, et sa commission d'appel d'offres sera en charge de l'attribution du marché. Par ailleurs, une commission technique sera constituée afin d'associer les services pour l'analyse des offres.

Le marché sera décomposé en une tranche ferme intégrant les besoins de Metz Métropole, et des tranches conditionnelles correspondant aux besoins et au potentiel publicitaire propres à chaque commune.

Compte tenu des marchés de mobiliers urbains en cours pour la Ville de Metz, sa tranche conditionnelle prévoira un délai d'affermissement lui permettant une mise en œuvre décalée au 16 juillet 2014.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz au futur groupement de commandes Mobiliers urbains qui sera constitué entre Metz Métropole et ses communes membres ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** le principe d'une participation aux charges financières dudit groupement à parts égales de ses membres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention de groupement ainsi que les avenants éventuels et tous actes y afférents ;
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire de Metz ou à son représentant tous pouvoirs à l'effet des présentes et de ses suites.

Interventions de : M. MARECHAL, M. le Maire

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, , M. HETHENER Alain.

Abstention : 0

Voix contre : 0

Absents au moment du vote : , M. LEKADIR Hacène, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel

DCM N°11-11-04 : Mobiliers urbains : avenants liés aux travaux :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que depuis plusieurs années des travaux structurants d'envergure se multiplient sur Metz (réaménagement des places République, Mazelle, réalisation du transport collectif urbain en site propre METTIS).

Ces travaux nécessitent des déposes, des poses, des arrêts de fonctionnement de mobiliers urbains (sanisettes, abris bus ...) qui impactent l'équilibre économique et les conditions édictées dans plusieurs contrats passés avec la société JC DECAUX.

I. Marché n° 2008-001

Concernant le marché n° 2008-001 la Ville de Metz a confié à la société SEMUP filiale de DECAUX le soin d'installer avenue Ney et place du Général de Gaulle deux sanitaires dans des colonnes d'affichage.

Du fait des travaux de la place de la république, le sanitaire situé avenue Ney n'a pas fonctionné sur une période cumulée de plus d'un an.

Du fait des travaux à venir Place de Gaulle, le sanitaire concerné ne fonctionnera pas de décembre 2011 au second trimestre 2012.

Afin de tenir compte de ces événements il est proposé de prolonger le marché d'une année soit au 31/12/2017 en accord avec le titulaire.

Le marché est modifié en conséquence par avenant.

II. Marché n° 99.0252

Concernant le marché n° 990252 la Ville de Metz a confié à la société JC DECAUX le renouvellement et l'amélioration du mobilier urbain et des équipements annexes mis gratuitement à la disposition des usagers du réseau de transport en commun.

Dans le cadre des travaux liés au projet METTIS, seize abris bus font l'objet d'un déplacement.

En application de l'article 14-3 du marché le titulaire est en droit de percevoir un montant correspondant aux frais engendrés à cette occasion.

Dans la mesure où ces frais sont une conséquence directe du projet METTIS, il est normal de faire supporter le montant par Metz Métropole, autorité organisatrice des transports qui à ce jour n'a pas de lien contractuel avec la Société JC DECAUX.

C'est pourquoi, il est proposé de conventionner avec Metz Métropole cet acte portant sur une somme évaluée à 32 438,55 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'avenant proposé sur le marché n° 2008-001.
- **DE CONVENTIONNER** avec Metz Métropole les engagements réciproques concernant les modalités de réalisation et de financement des aménagements induits aux déplacements des arrêts de transports.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les avenants et conventions concernés et tous actes y afférant.
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire de Metz ou à son représentant tous pouvoirs à l'effet des présentes et de ses suites.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle,

Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, , M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M.LEKADIR Hacène, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, Mme STEMART Anne

DCM N°11-11-05 : Création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information entre la Ville de Metz et Metz Métropole :

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le nouvel enjeu pour l'intercommunalité, source d'efficacité et de cohérence de l'action publique locale, la création de services communs permet aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de mutualiser leurs services fonctionnels en dehors de tout transfert de compétence.

Dans ce cadre, Metz Métropole et, dans un premier temps, la Ville de Metz envisagent de mutualiser leurs Services Informatiques et d'Information Géographique au 1^{er} janvier 2012.

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche : optimiser les systèmes d'information des deux collectivités tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité; maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs ; partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant ; réussir à atteindre dans un tel cadre une neutralité budgétaire (hors schéma directeur déjà prévu), en termes d'évolution pour les différentes parties prenantes, voire réaliser des économies d'échelle à terme; proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes membres de la Communauté d'Agglomération et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources publiques.

Le choix de mutualiser en priorité ces services s'est en outre imposé dès lors que, depuis plusieurs années, différents outils cartographiques ou informatiques faisaient déjà l'objet d'une convention de services.

En conséquence, il est proposé de créer un service commun dénommé Direction Commune des Systèmes d'Information avec Metz Métropole qui inclura les Services Informatiques et d'Information Géographique des deux collectivités, dans le cadre offert par la Loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE MUTUALISER** les services informatiques et géographiques de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération en se dotant d'un service commun dénommé Direction Commune des Systèmes d'Information.
- **D'APPROUVER** la convention ci-jointe en tous ses points.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre au point et signer les différents actes et documents contractuels en découlant.

Interventions de : M. le Maire
Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. LEKADIR Hacène

DCM N°11-11-06 : Aide à la rénovation thermique des logements privés appartenant à des propriétaires occupants à revenus modestes : programme « Habiter Mieux » :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose qu'au niveau national, le programme « Habiter Mieux » a prévu, au sein de l'axe "développement durable" des "investissements d'avenir", une aide à la réhabilitation de 300 000 logements de propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes en situation de forte précarité énergétique.

Ce dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements, mis en place et géré par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, est subordonné à la conclusion d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) au niveau départemental.

Dans le cadre du CLE qui va être signé entre l'État, l'ANAH et le Conseil Général de la Moselle, l'engagement de Metz Métropole a permis d'ouvrir différents financements aux propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes en situation de précarité énergétique. En effet, l'aide "Habiter Mieux" est accordée seulement si les travaux réalisés améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

En complément de l'action de Metz Métropole et compte-tenu de l'intérêt de lutter contre la précarité énergétique et donc diminuer les consommations énergétiques des résidences principales en cohérence avec la démarche Plan Climat Territorial de Metz, il est proposé que Metz s'engage dans le dispositif "Habiter Mieux" par l'octroi d'une aide complémentaire de 500 € par bénéficiaire.

Ainsi, à l'aide forfaitaire de 1 100 € au titre des « Investissements d'avenir » versée en complément des aides aux travaux de l'Anah, viendront s'ajouter pour les bénéficiaires messins une aide de Metz Métropole, un abondement de l'Anah et une aide complémentaire de Metz de 500 € chacun.

Pour un projet de travaux d'amélioration de l'habitat de 10 000 € HT, un ménage modeste pourra bénéficier au minimum de 4 600 € d'aides. Pour des ménages de ressources moindres, les aides peuvent atteindre 6 100 €.

La mission de suivi-animation du dispositif « Habiter Mieux » sera conduite par Metz Métropole.

Dans un premier temps, l'engagement de Metz s'élèvera à 20 000 € pour aider une quarantaine de propriétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant cette affaire ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ENGAGER** Metz dans le dispositif « Habiter Mieux » pour la durée du PIG Habitat Dégradé de Metz
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Interventions de : M. ALDRIN, M. DARBOIS, M LEBEAU, M.KRAUSENER, Mme KAUCIC

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOQC Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel
Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2)**

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène

DCM N°11-11-07 : Association de Permanence de Soins de l'Agglomération Messine (APSAM) : attribution d'une subvention :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que dans le cadre du prochain transfert du CHR Metz-Thionville sur le site de Mercy, un projet de maison médicale de garde, de proximité en centre-ville, a été étudié en accord avec l'Agence Régionale de Santé et tous les partenaires hospitaliers.

Ce projet initié par l'APSAM vise à transférer la maison médicale de garde du CHR au sein de l'HIA Legouest. Il s'inscrit pleinement dans l'équilibre de la répartition de l'offre médicale et plus particulièrement du recours aux soins dans le cadre des Urgences et de la Permanence des soins.

La faculté de médecine accompagne ce projet et souhaite labelliser cette maison médicale de garde : Maison Médicale Universitaire. Pour accueillir sa patientèle et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite, l'APSAM souhaite créer une rampe d'accès extérieure et ainsi qu'une plateforme élévatrice à l'intérieur des locaux mis à sa disposition par l'HIA LEGOUEST.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour la population messine, il est proposé de verser une subvention de 25 000 € à l'APSAM pour la réalisation des travaux évoqués ci-avant estimés à 50 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PARTICIPER** au financement de la maison médicale de garde qui sera installée dans les locaux de l'HIA LEGOUEST
- **D'ATTRIBUER** à l'APSAM une subvention de 25 000 € pour y réaliser une rampe d'accès et une plateforme élévatrice indispensable pour accueillir les personnes à mobilité réduite, et dont le coût est estimé à 50 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette subvention et notamment la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe.

Les crédits sont disponibles sur le budget de l'exercice en cours

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, Mme STEMART, M. MARECHAL, M. le Maire

Explication de vote demandée par : Mme STEMART

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2) Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, Mme LEBLAN Brigitte

DCM N°11-11-08 : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville:

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que plusieurs décisions d'attribution de subventions dans le cadre de la politique de la Ville ont été actées lors des précédents Conseils Municipaux. Une programmation complémentaire d'actions est proposée au Conseil Municipal, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 33 999 €.

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

« Action d'accompagnement vers l'alternance pour les jeunes post bac des quartiers messins » : Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes (AFIJ).

La Ville souhaite développer en 2012 un partenariat avec l'AFIJ pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés des ZUS. En effet, il est constaté que la formation en alternance est l'une des formes de professionnalisation de l'enseignement supérieur. Certains jeunes connaissent bien ce dispositif ; d'autres connaissent peu ou mal les opportunités proposées. C'est le cas des jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Il s'agit donc de mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation qui vise à la fois à remédier à ce défaut d'information auprès des jeunes et de les mettre en relation avec des employeurs recrutant en contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation.

Subvention de la Ville de Metz : **5 000 €**

« Les chemins de la vie » : Association Promotion Emploi Formation (APEF).

L'action permet à 25 jeunes de 16 à 18 ans, issus des différents territoires de l'agglomération messine et suivis par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), d'entamer une démarche en vue d'intégrer des dispositifs de droit commun ou d'être embauchés en entreprise.

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

« Plateforme professionnalisante vers un public de 45/55 ans et jeunes diplômés de moins de 26 ans » : Association Promotion Emploi Formation (APEF).

Le principe de mixer les deux publics crée une émulation, des échanges d'expériences et permet également de ne pas stigmatiser un public spécifique. L'accompagnement d'une trentaine de stagiaires comprend un volet orientation et un volet recherche d'emploi personnalisés.

Subvention de la Ville de Metz : **5 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

« Sensibilisation au tri sélectif et à la gestion des déchets » : Association METZ-POLE-SERVICES.

Une meilleure gestion urbaine des quartiers défavorisés participe à l'équité du traitement entre les territoires de la ville et contribue à améliorer l'image et l'attractivité des quartiers de la politique de la ville. La valorisation des déchets est aujourd'hui essentielle au développement durable.

La Cour du Languedoc à Metz-Borny est un espace enclavé qui ne dispose pas de points d'apports volontaires et la gestion des déchets pose de réels problèmes.

Il s'agit de généraliser la pratique du tri sélectif et d'améliorer le taux de collecte, de lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants, de créer des locaux spécifiques adaptés et de sensibiliser fortement les habitants de la Cour du Languedoc sur la gestion des déchets, dans une démarche éco-citoyenne

Subvention de la Ville de Metz : **6 500 €**

REUSSITE EDUCATIVE

« Ateliers de lecture » : Association PEP 57.

Suite à la défection de l'association Planète Lecture, l'association PEP 57 a proposé un dispositif d'accompagnement scolaire destiné aux primaires de 4 écoles du quartier de Metz-Borny. Il s'agit de 4 ateliers lecture pour les CP des écoles Chatrian 1 et 2, Jules Verne et Louis Pergaud. L'idée est de constituer des équipes de deux bénévoles et un étudiant intervenant/coordonateur pour une douzaine d'enfants, les bénévoles étant ceux qui participaient à l'action menée par Planète Lecture et qui se sont proposés pour continuer à s'investir auprès des enfants. Les étudiants et la coordinatrice pédagogique de l'association assureront le lien avec les professeurs des écoles. L'action débute en novembre et se déroulera dans les locaux de chaque école.

Subvention de la Ville de Metz : **5 000 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

« Projets famille » : MJC BORNLY.

Au service de la population du quartier de Metz-Bornly depuis plus de quarante ans, la MJC a des contacts avec un public très varié. Dans son projet d'éducation populaire, elle se doit d'établir une relation cohérente avec les habitants. L'action projetée consiste donc à mettre en place un « Café Papote » (temps de discussion entre adultes, parents ou non, autour de thèmes choisis ou proposés, une exposition « Femme debout » (recueil de témoignages de femmes sur leur quotidien, leur histoire, leur culture), des sorties familiales (journée au parc Sainte Croix, au centre Pompidou...) et un atelier « fabrication de produits bio » (produits d'hygiène et de beauté). Un agent de médiation-famille suivra ce dispositif qui permettra ainsi une réelle proximité, un lien et une relation privilégiée avec les habitants du quartier.

Coût du projet : 11 550 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, future BAM...).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

	COÛT TOTAL	PARTICIPATION VILLE
TOUSSAINT 2011		
<u>APSYS-EMERGENCE</u>		
Opération Grand Nettoyage Caves/Greniers P1 (Metz-Nord)	3 666 €	819 €
<u>MJC BOILEAU</u>		
Amélioration des espaces de vie à la MJC	2 176 €	218 €
NOEL 2011		
<u>APSYS-EMERGENCE</u>		
Opération Grand Nettoyage Caves/Greniers P2 (Metz-Nord)	2 190 €	585 €
Opération Grand Nettoyage Caves/Greniers P3 (Metz-Nord)	1 648 €	432 €
Soit un total de 2 054 €		

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Social sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ».

S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuient sur une démarche de dépaysement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville.

TOUSSAINT 2011

MJC BORNY

T'as ton permis
(Metz-Borny)

2 190 €

1 445 €

Soit un total de **1 445 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 33 999 € au financement des actions suivantes :

AFIJ

Action d'accompagnement vers l'alternance pour
les jeunes post-bac des quartiers messins

5 000 €

APEF

Plateforme professionnalisante
Les Chemins de la Vie

5 000 €

5 000 €

AP SIS-EMERGENCE

AJ – Opération grand nettoyage caves/greniers P1

819 €

AJ – Opération grand nettoyage caves/greniers P2

585 €

AJ – Opération grand nettoyage caves/greniers P3

432 €

METZ-POLE-SERVICES

Sensibilisation au tri sélectif et à la gestion des déchets

6 500 €

MJC BOILEAU

AJ – Amélioration des espaces de vie

218 €

MJC BORNY

Projets famille

4 000 €

O V V V – T'as ton permis

1 445 €

PEP 57

Ateliers lecture

5 000 €

D'ORDONNER les inscriptions budgétaires correspondantes,
DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, Mme LEBLAN Brigitte

DCM N°11-11-09 : Soutien apporté à des Actions Citoyennes :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose que la municipalité poursuit une dynamique visant à faciliter et favoriser l'engagement citoyen de ses administrés. Il s'agit notamment d'encourager et soutenir les actions ambitionnant de sensibiliser et réconcilier les citoyens, plus particulièrement les adolescents et jeunes adultes, avec certains enjeux publics, dont l'exercice du droit de vote. Il est par conséquent proposé de soutenir les projets suivants:

Soutien à un projet d'actions d'incitation au vote : la Fédération des MJC de Moselle initie un projet d'actions visant à mobiliser des moyens originaux à même d'encourager et de susciter une citoyenneté active des jeunes (au sens le plus large, de 12 à 30 ans). Ce projet s'appuie sur des outils innovants au service d'interventions diversifiées et originales sur une durée de deux ans : Théâtre de l'Invisible, conférences "gesticulées" sur l'engagement, interventions artistiques "décalées", débats sous des formes innovantes (débats mouvants, ateliers de désintoxication du langage), animations "porteurs de parole", création de supports de communication. Ces outils pourront être complétés par d'autres qui émergeraient en cours de projet. Ils feront l'objet de critères d'évaluation réguliers.

Subvention allouée : 7.500 €

Lancement officiel d'un concours autour de la citoyenneté européenne : la ligue des Droits de l'Homme propose un concours ouvert aux jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, dont l'objectif est de proposer des nouvelles formes d'exercice de démocratie locale permettant la participation de tous à la vie de la cité. La municipalité souhaite soutenir et suivre ce projet qui sera mis en œuvre durant le premier semestre 2012.

Subvention allouée : 4.000 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le principe d'une participation financière aux projets suivants :
 - *Fédération des MJC de Moselle
 - Soutien à un projet d'actions d'incitation au vote 7 500 €

*Ligue des Droits de l'Homme

Lancement officiel d'un concours autour de la citoyenneté européenne 4 000 €
Soit une participation financière totale de 11.500,00 euros disponible au budget de l'exercice en cours

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent aux projets citoyens concernés

Interventions de : M. LEBEAU (demande séparation 2 subventions)

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Mise aux voix 1^{ère} subvention :

Voix pour : 42

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. HETHENER Alain

Voix contre : 0

Abstention : 11 Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel,

Absents au moment du vote : M. LEKADIR, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo

Mise aux voix 2eme subvention :

Voix pour : 53

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo

DCM N°11-11-10 : Office de tourisme de Metz-Cathédrale – Complément de subvention pour 2011 :

M. JEAN, Rapporteur, expose que l'Office de Tourisme exerce les missions d'accueil, d'information des clientèles touristiques et locales, de promotion touristique de la destination Metz, la coordination et l'animation des réseaux touristiques, l'observation et la veille touristique.

Sa subvention initiale, acceptée lors du vote du budget primitif de 2011, était de 1 294 000 € en fonctionnement et de 27 000 € en investissements.

Aujourd'hui, force est de constater que le succès touristique de la destination Metz a entraîné une progression très importante de la fréquentation de l'Office sur 2010 et dont les tendances se confirment pour la plupart sur 2011 :

- + 62 % des contacts pris par l'Office de Tourisme et + 30 % de demandes à distance (fax, mails, courriers),
- + 72 % de visiteurs sur le site WEB de l'Office,
- + 14 % de visites guidées en groupes et + 25 % de visites guidées individuelles,
- + 300 % de consommation d'audio guides...

Face à cet engouement, il est proposé de verser à l'Office du Tourisme un complément de moyens en matière d'investissement afin de lui permettre de mettre en œuvre une réorganisation et un réaménagement de ses locaux d'accueil.

En effet, les locaux de l'Office ne sont plus adaptés aux nouveaux besoins et la configuration des bureaux existants disponibles est exiguë et leur nombre insuffisant.

Les locaux ne sont pas fonctionnels et ne permettent pas de présenter de manière vivante et interactive (par des outils numériques) l'offre de la destination Metz. Ils ne mettent pas en avant la boutique de produits régionaux et de surcroît, n'offrent pas des conditions de travail optimales aux agents de l'Office de Tourisme.

De plus, l'Office voit se développer les demandes de programmation de produits de séjour, sources de recettes commerciales (visites guidées, excursions, courts séjours et week-ends...). Les contacts et relations avec les distributeurs de voyage se multiplient, et les interfaces avec les prestataires locaux s'intensifient par l'intervention du service réceptif. Or, ce service réceptif doit être un reflet de l'image de modernité de Metz.

C'est ainsi qu'un projet de réaménagement global des mobiliers et espaces de travail (environ 230 m²) est envisagé par l'Office afin de créer, notamment :

- un espace Accueil/Information avec des éléments modulaires pour un accueil plus personnalisé ;
- un espace Boutique afin d'identifier un véritable espace de vente pour permettre à l'Office de développer de nouvelles recettes, répondre aux attentes des clients en quête de produits régionaux mais aussi pour apporter une alternative à la problématique de certains commerces fermés le dimanche ;
- des espaces Plateforme et Réceptif ;
- des espaces Détente clientèle, espace Multi-média et Enfants...

Les travaux envisagés ne porteront qu'à la marge sur la structure du bâtiment et consisteront principalement en l'intervention d'un architecte-designer et de fournisseurs d'ameublement chargés de proposer un projet de réaménagement des espaces avec des matériels résolument contemporains pour un montant estimé de 300 000 €, honoraires compris.

Ensuite, et toujours pour accompagner le développement de l'activité de l'Office, un projet d'extension du parc informatique en adéquation avec les évolutions de l'activité est programmé (uniformisation du parc informatique, acquisition d'ordinateurs dédiés aux produits marchands/billetterie, remplacement de la caisse enregistreuse...) ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau site internet dont l'hébergement sera externalisé, projets qui impliquent le versement d'une subvention globale de 60 000 € en investissements.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale une subvention complémentaire de 360 000 € en investissement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 20111 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE FAIRE REALISER** en régie les travaux de démontage des cloisons existantes au sein des locaux de l'Office de Tourisme ;
- **D'APPORTER** à l'Office toute aide en moyens humains afin de pouvoir mener à bien l'opération de réaménagement et de réorganisation des locaux d'accueil ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. ALDRIN, M. LEBEAU, M. HETHENER, M. le Maire, M. JEAN
Explication de vote demandée par : M. LEBEAU

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 38

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, , Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, , Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. HETHENER Alain,

Voix contre :

Abstention : 12 Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. KOENIG Sébastien, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse

DCM N°11-11-11 : Versement d'une subvention d'équipement à l'Oeuvre de la Cathédrale :

M. GANDAR, Rapporteur, expose que l'Oeuvre de la Cathédrale de Metz a sollicité la participation financière de la Ville de Metz pour permettre le développement des visites de la Cathédrale en accompagnement et en cohérence avec la progression du tourisme que connaît la Ville depuis l'ouverture du Centre Pompidou-Metz.

En effet, la Cathédrale est le monument le plus visité après le Centre Pompidou-Metz avec près de 600 000 visiteurs par an. Afin de participer à l'élargissement de l'offre touristique et assurer un meilleur accueil dans ce lieu, l'Oeuvre a décidé d'équiper en 2011 les visiteurs d'audioguides et souhaite, dans la perspective d'un réaménagement de la crypte, faire un inventaire complet des objets à exposer.

Le coût total de ces projets est de 29 158,64 € TTC.

Il est proposé d'attribuer, à l'Oeuvre de la Cathédrale, une subvention d'un montant de 15 000 € représentant 51,44 % du montant total des dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention à l'Oeuvre de la Cathédrale d'un montant de 15 000 € représentant 51,44 % du montant total des dépenses estimées à 29 158,64 €. Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et plus particulièrement la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de la subvention.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. KOENIG Sébastien, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse M ALDRIN Jeremy (x2)

DCM N°11-11-12 : Participation complémentaire au Centre Pompidou-Metz pour le 1^{er} anniversaire :

M. FONTE, Rapporteur, expose qu'en partenariat avec Metz Métropole et la Ville de Metz, le Centre Pompidou-Metz a fêté son premier anniversaire et ses 800 000 visiteurs (1 000 000 depuis lors) en proposant trois nocturnes de 18h00 à minuit les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 mai 2011, Nuit Européenne des musées.

Metz Métropole et la Ville de Metz s'associent à cet événement par une participation financière complémentaire à leur contribution statutaire à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) en raison du succès que le Centre Pompidou-Metz représente pour l'attractivité et le développement de Metz et son Agglomération et les retombées qu'un tel événement engendre sur l'image des deux collectivités membres de l'EPCC.

Les frais occasionnés par cet événement (39 283,11 € TTC) et le manque à gagner de billetterie (environ 20 000 €) sont couverts par le Centre Pompidou-Metz mais également par une participation financière équivalente de 7 500 € versée à la fois par Metz Métropole et la Ville de Metz, qui ont également collaboré par des campagnes de communication menées conjointement.

Une convention financière est proposée à approbation et signature, sachant que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une participation financière complémentaire de 7 500 € à l'EPCC Centre Pompidou-Metz aux frais liés à l'organisation du 1^{er} anniversaire du CPM.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et plus particulièrement la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de la participation.

Interventions de : M. MARECHAL

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M ALDRIN Jeremy (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. KOENIG Sébastien, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme PALLEZ Christiane, M. MARTALIE Stéphane, M. JEAN Thierry

DCM N°11-11-13 : Zone d'Aménagement Concerté GPV de Metz-Borny - Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que conformément au traité de concession en date des 7 mai et 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à son avenant, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2010. La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le bilan financier prévisionnel est en baisse depuis le 31 décembre 2009 (10 392 911 € HT) et présente un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 6 012 419 € HT, soit 6 982 058 € TTC. Cette baisse s'explique principalement par une économie générale réalisée sur les travaux et la modification du programme des équipements publics avec la suppression d'un tronçon de METTIS dans le périmètre de la ZAC. Cela permet de ramener la participation de la Ville de Metz à l'équilibre du bilan de 6 919 875 € à 3 794 286 €, soit une économie de 3 125 589 €.

Un avenant n°4 dont le projet est joint en annexe permet d'acter ces changements.

En 2010, les travaux suivants ont été réalisés :

- parachèvements du secteur « Bourgogne » (solde),
- réalisation de la rue du Barrois et de ses antennes, vers le rue de Sarre.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit avec les parcelles à vocation économique et l'espace Descartes à vocation d'habitat. En 2010, une parcelle de 1 395 m² a été cédée à Technocopy pour la réalisation de bureaux. Quatre terrains restent à vendre sur cette ZAC dont :

- un terrain de 3 680 m² au bord du diffuseur de la RN 3 optionné par Benedic/Trimco afin d'y réaliser une maison de l'immobilier,
- deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socioéconomique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2010, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 012 419 € HT soit 6 982 058 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la Ville pour un montant de 3 794 286 € ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. HETHENER, Mme COLIN-OESTERLE, Mme QUILLOT, Mme KAUCIC

Explication de vote demandée par : M.HETHENER

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle,

Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : M.LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry, Mme NICOLAS Martine, Mme STEMART Anne

Ne participe pas au vote : M. LIOGER Richard

DCM N°11-11-14 : Zone d'Aménagement Concerté de la Petite Voèvre - Compte-rendu financier annuel aux collectivités arrêté au 31/12/2010 – Actualisation du bilan financier prévisionnel :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que conformément au traité de concession du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et ses différents avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2010.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le montant du bilan financier prévisionnel est resté globalement stable entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 (environ -5,3 % en dépenses, - 0,1 % en recettes).

En 2010, la SAREMM n'a pas fait réaliser de travaux d'infrastructures.

Aucune cession n'a été réalisée sur l'exercice 2010.

Les terrains restant à commercialiser représentent 2,6 ha, dont un terrain de 6 310 m² en compromis de vente en date du 16 février 2010 avec SOMERGIE en vue d'une extension de son activité.

La superficie commercialisée sur l'ensemble de la zone s'établit à 13,3 ha depuis l'origine (sur 15,9 ha).

Au 31 décembre 2010, la situation de trésorerie présente un excédent de 457 231,56 € TTC. La zone devrait dégager un excédent estimé à 287 199 € à la clôture de l'opération et à l'échéance des cessions de l'ensemble des terrains.

La zone ne comporte ni emprunts ni avance de trésorerie (remboursée à la ville en 2002).

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010 se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses et de 5 282 200 € TTC en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2010 qui se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses, et de 5 282 200 € TTC en recettes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010 de la ZAC de la Petite Voèvre, qui se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses et de 5 282 200 € TTC en recettes.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M. le Maire

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain, Mme NICOLAS Martine.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry,

DCM N°11-11-15 : Remplacement de la Taxe Locale d'Equipement par la Taxe d'Aménagement :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la loi de Finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a modifié substantiellement la fiscalité de l'urbanisme, en instituant notamment à partir du 1^{er} mars 2012 la Taxe d'Aménagement, qui remplace la Taxe Locale d'Equipement et ses taxes annexes (TDCAUE, TDENS, PAE,...).

Cette taxe, qui s'applique aux opérations de construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments de plus de 5 m² et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, hors ZAC notamment, est destinée à financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs déterminés par le Plan Local d'Urbanisme.

Sa mise en œuvre nécessite que le Conseil Municipal fixe :

- le taux de la taxe d'aménagement.

Celui-ci doit être compris entre 1 et 5%, mais peut atteindre 20% dans certains secteurs nécessitant des travaux substantiels de voirie et réseaux ; il peut être unique ou différent selon des secteurs)

- les opérations exonérées

- le cas échéant, la valeur forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface de la construction.

Il est rappelé que le taux actuel de la Taxe Locale d'Equipement a été fixé par le Conseil Municipal du 24 septembre 2009 à 5% et que les constructions de logements sociaux en sont exonérées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas augmenter le taux existant et donc de maintenir le taux de 5% pour la Taxe d'Aménagement, pour l'ensemble du territoire communal

- de définir comme suit les exonérations totales ou partielles de certaines catégories de constructions en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - 1° En totalité les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLA I – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)
 - 2° Dans la limite de 50% de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un PTZ+)
 - 3° Dans la limite de 50 % de leur surface les locaux à usage industriel mentionnés en 3° de l'article L.331-12
- de retenir le montant minimum légal pour la valeur forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface de la construction (2000 €)

L'impact de cette réforme tant pour les assujettis que pour la collectivité fera l'objet d'un suivi attentif et d'une évaluation régulière.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** un taux unique pour la Taxe d'Aménagement, fixé à 5 % sur l'ensemble du territoire communal
- **D'EXONERER** en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme
 - 1° En totalité les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLA I – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)
 - 2° Dans la limite de 50% de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un PTZ+)
 - 3° Dans la limite de 50 % de leur surface les locaux à usage industriel mentionnés en 3° de l'article L.331-12

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53

M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2)

Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain, Mme NICOLAS Martine.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry

DCM N°11-11-16 : Substitution de la Société du Parc Coislin à la Société Q Park dans le contrat de délégation du parking de surface de la place Coislin :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que par délibération en date du 17 décembre 2009 la Collectivité a confié à la société Q Park France le soin d'exploiter par voie de délégation de service public (DSP) le stationnement payant du parking de surface de la place Coislin.

Le contrat prévoit en son article 5 que le Délégué doit constituer une société spécifique chargée de la seule gestion du contrat de DSP et dont le siège social doit être situé à Metz. Cette société ne doit réaliser d'autres activités que celles prévues au contrat et le signataire du contrat doit être solidaire de la société dédiée pour son exécution.

Le 19 avril 2011 a été enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal d'instance de Metz la Société en Nom Collectif dénommée Société du Parc Coislin au capital de 100 000 € et dont le siège social est 7 rue Coislin à Metz.

Il convient dès lors d'acter la substitution de la société Q Park France par la Société du Parc Coislin pour l'exécution du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du stationnement payant du parking de surface de la place Coislin et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 comportant les modifications indiquées ci-dessus.

Par ailleurs, l'article 2 du contrat de Délégation de Service Public prévoyait suite aux travaux de modernisation et de rénovation, la réalisation d'un parking de 390 places en surface.

Il convient d'acter le nombre réel d'emplacements de stationnement suite à la réalisation des travaux qui est de 393.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la substitution de la société Q Park France par la Société du Parc Coislin pour l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking de surface de la place Coislin,
- **D'ACCEPTER** l'ajustement du nombre d'emplacements de stationnement suite à la réalisation des travaux de modernisation et de rénovation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°2 ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de : M. LEBEAU

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette,

Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain, Mme NICOLAS Martine.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry

DCM N°11-11-17 : Avenants à divers contrats de délégation de service public : modification d'indices :

M. TRON, Rapporteur, expose que s'appuyant sur les nouvelles nomenclatures d'activités et de classification des produits, l'INSEE a diffusé de nouveaux indices du coût horaire du travail et de prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Cette refonte a entraîné la suppression de certains indices utilisés dans les formules de révision annuelle de divers contrats de délégation de service public, qui doivent pour poursuivre leur application se référer à l'un des nouveaux indices proposé par l'INSEE.

Il convient dès lors de substituer dans les contrats de délégation de service public intégrant des indices des anciennes nomenclatures, des indices du secteur économique le plus proche issus des nouvelles séries d'indices d'activités et de produits.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les substitutions d'indices apportées à chacun des contrats de délégation de service public suivants :
 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du parking Cathédrale,
 - Contrat de concession d'un parc de stationnement Place Charles de Gaulles,
 - Contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy,
 - Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette,

Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, , Mme NICOLAS Martine.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry

DCM N°11-11-18 : Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2010 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que l'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE du rapport présenté.

Interventions de : M. LEBEAU, M. ANTOINE, M. KRAUSENER, Mme QUILLOT, M. le Maire

Etaient présents : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, Mme NICOLAS Martine.

Absents lors de l'examen du point : M. LEKADIR Hacène, Mme DUPONT Laure, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2)

DCM N°11-11-19 : Information du Conseil Municipal sur les Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine sur la gestion de l'Amicale du Personnel Municipal de Metz et assimilés :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne les Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Amicale du Personnel Municipal transmise au Maire de Metz le 2 novembre 2011 il y a lieu de communiquer le rapport à l'Assemblée délibérante de la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE des Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine sur la gestion de l'Amicale du Personnel Municipal de Metz et assimilés.

Interventions de : M. LEBEAU

Étaient présents : M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, Mme NICOLAS Martine.

Absents lors de l'examen du point : M. LEKADIR Hacène, Mme DUPONT Laure, M. LIOGER Richard, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2)

DCM N°11-11-20 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

2ème cas : Décision prise par Mme BORI, Adjoint au Maire

Attribution à l'école élémentaire Du Haut de Queuleu le nom d'école « Jean Burger » :

Date de la décision : 3 octobre 2011, N° acte : 9.1

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points divers 1 et divers 2 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 11-11-DIVERS 1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

M. le Maire, Rapporteur, expose que la Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en non-valeur des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 26 433,03 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 191,51 € pour le Budget Principal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** de la mise en non-valeur des créances irrécouvrables relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 26 433,03 € pour le Budget Principal.
- **DE DECIDER** de la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 191,51 € pour le Budget Principal.

Interventions de : M. LEBEAU

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, , Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, ,

Voix contre : 0

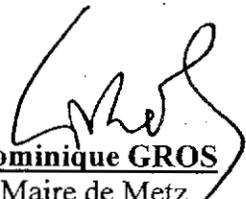
Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LEKADIR Hacène, Mme DUPONT Laure, M. MARECHAL Jacques, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine.

L'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2011 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00

P.V dressé 25 novembre 2011

Le Président de séance,



Dominique GROS
Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle